

# MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

## COMPTE- RENDU

### Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine, MEILLER Caroline ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial ;

Excusés : Mme DAPVRIL Pascale (pouvoir à Mr BOREL Michel), Mme BRIAS Geneviève (pouvoir à Mme BOURRIN Sophie);

Absents : Mr RAYNARD Daniel.

Secrétaire de Séance : Mme MAZOYER Martine.

### 1. **Pilavenir - Demande Manifestation sur Véranne**

- Présentation de l'association : l'association a un but de promotion des initiatives locales, de développer les échanges et d'organiser des actions œuvrant pour la justice sociale, de la solidarité, de la transition écologique, de la citoyenneté, de l'agriculture paysanne dans le Pilat (42).
- Projet pour 2019 : Manifestation sur un weekend (11 et 12 mai) prévue sur Véranne qui a pour thème de « la commune cœur de la démocratie »
- Programme prévisionnel :
  - Samedi 11 mai à partir de 17h30 :
    - Spectacle « Démocratos », discussion et tirage des thèmes des ateliers du dimanche
    - Apéritif
    - Repas convivial
    - Animation musicale
  - Dimanche 12 mai :
    - Matin : 1 – Marché paysan, troc (dans le bourg)  
2 – Forum des Associations à la salle des fêtes
    - Midi : Repas partagé
    - Après-midi : ateliers participatifs autour du sujet « la Commune cœur de la démocratie »
- Revenus : Participation facultative pour les animations et la conférence, Débit de boisson, Repas payant

Le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de cette manifestation et le prêt des salles municipales.

### 2. **Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande de mettre à l'ordre du jour deux points supplémentaires :

- Proposition de contrat avec NBS pour la téléphonie
- Proposition du CDG 42 pour une consultation de groupe pour l'assurance obligatoire du personnel

Le conseil donne son accord à l'unanimité

### 3. Compte Rendu du 27 novembre 2018

Le compte-rendu du 27 novembre dernier est approuvé à l'unanimité.

### 4. Rapport d'activité de la CCPR 2017

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR). Avec comme principales activités :

- Pôle Maison des services et Animation Economique : où les permanences de la CPAM ont été arrêtées.
- Pôle Culture : bibliothèque, cinéma
- Pôle Tourisme : plan d'eau de St Pierre de Bœuf et la Piscine de Pélussin
- Pôle Environnement : Déchets / Eau potable / Assainissement non collectif
- Pôle Urbanisme / Habitat

### 5. Extension du réseau d'Assainissement de Nurieux : Attribution du marché

Afin de desservir les 2 nouvelles habitations (permis de construire 2018) sur Nurieux, une extension du réseau d'assainissement est obligatoire. Une consultation a été faite au niveau de 3 entreprises : Moutot, Molina et Montagnier.

Entreprises	1 <sup>ère</sup> consultation (en HT)	2 <sup>ème</sup> consultation (Convergence des devis par le nb de regards)
MOUTOT	19 000 €	18 000
MOLINA	23 000 €	-
MONTAGNIER	15 000 €	16 545

De plus, une option a été demandée : l'enfouissement sur la portion, des réseaux télécom et fibre. Concernant les réseaux (fibre et télécom), c'est le SIEL qui doit porter le dossier. Parmi les 3 entreprises, Montagnier est agréé par le SIEL. L'estimation du SIEL est de 11 000 € pour l'ensemble (8500 € pour télécom et 3200 € pour la fibre).

Le conseil municipal attribut le marché de l'extension du réseau d'assainissement de Nurieux à Montagnier TP. L'option sera levée si le SIEL donne son accord pour l'enfouissement des réseaux par Montagnier).

### 6. Renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

Le contrat « enfance et jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. La commune de Véranne, est concernée par le Périscolaire.

Il engage :

- la CCPR et les Communes, pour la réalisation de la politique Enfance et Jeunesse commune et cohérente sur l'ensemble du territoire
- la CAF et la MSA, par le versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) pour le maintien d'actions inscrites sur le territoire et le développement de nouveaux projets.

Le CEJ a une durée de 4 ans (2018-2021). La dernière convention est arrivée à échéance (2014-2018). Celle-ci a permis de recevoir sur l'ensemble du territoire de la CCPR 1 183 237,14 €. La somme prévue pour 2018-2021 est de 1 232 481,71 €.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de la CAF et de la MSA pour le Périscolaire de Véranne, le renouvellement du contrat est obligatoire. C'est un contrat entre les organismes qui subventionnent (CAF et MSA) la CCPR et les Communes.

Pour le prochain contrat, les subventions devront être de 22 883,29 € (CAF) et 1 437,07 € (MSA) pour le financement du Périscolaire de Roisey/Véranne/Bessey/Saint Appolinard.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse.

### 7. Information Droit Individuel à la Formation (DIF)

Suite à l'information du Centre de formation des Elus, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal de Véranne que chaque élu a le droit à être formé grâce au DIF. Les élus acquièrent 20H/an de DIF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Celui-ci est disponible à tous les élus ayant cotisé ou non. Il est financé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Afin de pouvoir en faire bénéficier, le Centre de formation des Elus a besoin de la liste des élus et de leurs coordonnées.

Tous les élus présents ont donné leur accord.

En complément Monsieur le Maire indique que l'AMF propose aussi des formations dans la Loire. La liste est disponible en Mairie.

## **8. Rapport sur les Prix et Qualité du Service (RPQS) 2017**

L'adjoint au Maire en charge de l'assainissement présente le RPQS 2017. Celui-ci montre l'augmentation du nombre d'abonnés, qui passe de 297 en 2016 à 305 en 2017. Il y a aussi une augmentation de la quantité d'eaux usées à traiter (27 491 m<sup>3</sup> en 2017 au lieu de 24 286 m<sup>3</sup> en 2016).

La commune gère 3 Stations d'Épuration (STEP) : les lagunes pour le Bourg (en surcharge), la STEP de Nurieux (filtre à Sable – remplacée) et la STEP de Loye (filtre à planté de roseaux).

En 2017 : l'étude du zonage d'assainissement avait commencé.

Concernant les tarifs, ils n'ont pas évolué au niveau de la commune :

- Participation à l'Assainissement Collectif : 3000 €
- Abonnement : 32 €
- Prix du m<sup>3</sup> : 0,80 €

Par contre la Redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau a diminué. Elle était à 0,16 €/ m<sup>3</sup> en 2016 et passe en 2017 à 0,155 €/m<sup>3</sup>. Cette diminution est consécutive aux dispositions prises par l'Etat.

Le RPQS met aussi en évidence l'augmentation des recettes récupérées par la PAC. Cela s'explique par une reprise de la mise à jour des facturations oubliées des années antérieures. Enfin, la dotation aux amortissements a fortement augmenté en 2017, suite à la reprise d'anciens amortissements qui n'ont pas été effectués durant les années antérieures.

## **9. Carrelage de la petite salle du presbytère – Attribution des travaux**

Le carrelage de la salle du presbytère est en mauvais état à cause de l'infiltration des eaux depuis le seuil de la porte. Aujourd'hui la cour a été refaite afin d'éviter les infiltrations d'eau. Nous pouvons donc poser le carrelage de la salle.

Deux entreprises ont été consultées : Corompt 2 232 € HT et Mounier 2 516 € HT.

Le Maire propose l'attribution des travaux à Corompt.

Le conseil municipal valide le choix de l'entreprise pour les travaux de carrelage.

## **10. Recrutement du remplacement du secrétaire**

Le secrétaire de mairie demande un congé parental pour 2 ans par période de 6 mois. Pour cela, il est nécessaire de recruter une personne qui pourra effectuer le remplacement. La mairie a déjà contacté le CDG 42, CDG 07 et CDG 38 avec, pour l'instant, aucune proposition intéressante. L'annonce sera envoyée aux différentes Communautés de Communes autour de la commune. Il y a 2 possibilités pour le remplacement soit d'effectuer un recrutement en direct soit de passer par un centre de gestion.

Le conseil autorise le maire à recruter un remplaçant.

## **11. Révision Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le projet de PLU a été envoyé aux différents Partenaires Publics Associés (PPA). Suite à cette consultation, un seul avis est défavorable : la Chambre de l'agriculture trouve qu'il y a trop de surfaces agricoles protégées. Cet avis est souvent appliqué à tous les PLU de la Loire.

L'enquête publique est terminée. Le rapport nous a été communiqué : il est d'un avis favorable. Une rencontre est prévue mi-mars entre les 4 communes en cours de révision et les PPA afin de trouver un accord.

L'approbation du PLU devrait se faire d'ici 3 ou 4 mois.

## **12. Proposition de NBS (Téléphonie)**

NBS est une entreprise qui vend des lignes téléphoniques à prix négocié auprès des opérateurs (Orange, SFR, Bouygues). Ce qui permet de réduire les coûts.

Aujourd'hui, hors fibre, la commune paye environ 300 € HT par mois de télécommunication pour les différents établissements, salles (école, mairie, bibliothèque, périscolaire, salle des fêtes) et portable.

Une proposition de NBS est faite à la hauteur de 223 € HT / mois. Pour information, par cet intermédiaire en gardant une ligne orange, la commune pourrait garder son adresse mail en cas de changement d'opérateur pour la fibre.

Une nouvelle réunion est prévue dans la semaine afin de détailler la proposition et d'éclaircir si la ligne du fax est comprise ou non.

Le conseil propose de se renseigner avec d'autres entreprises mais autorise le maire à signer le contrat le cas échéant au vu des économies non négligeables possible.

### **13. Assurance du personnel - Consultation contrat de groupe par le CDG 42**

Le centre de Gestion de la Loire (CDG 42) propose de faire une consultation pour plusieurs établissements afin d'avoir un prix négocié concernant l'assurance obligatoire du personnel communal. Suite à la consultation une proposition sera faite mais la Commune ne sera pas obligée d'y adhérer.

Le conseil municipal donne son accord pour que la commune adhère à la consultation de groupe du CDG.

### **Questions Diverses**

- **Antenne téléphonie** : Orange envisage une antenne relais supplémentaire sur la commune. Cette étude est en cours en ce moment. Deux emplacements ont été repérés : le Crêt des Rouets et le réservoir au Tout. Aujourd'hui, c'est la parcelle du réservoir qui est pressentie. Le propriétaire est la CCPR. Le dossier est en cours.
- **Container école** : un des 2 containers de l'école pour le transport des repas chaud est de nouveau cassé. Le Maire a donc commandé un container par l'intermédiaire de la SPL pour 278,40 €.
- **Fiche anciens maires** : Un projet de fiche a été fait par l'association des anciens Maires de la Loire. Des modifications et compléments seront proposés (texte et photos mairie, St Sabin, ...).
- **Natura 2000** : Le Parc a contacté la mairie car la Commune est propriétaire de parcelles en forêt dans le zonage de Natura 2000. Il demande si la commune souhaiterait signer la charte Natura 2000. Le conseil est partagé car il semblerait qu'il y ait des contraintes pour la commune sans avantages. De plus la forêt est aujourd'hui entretenue par l'ONF de manière durable. Signer la charte permettrait de donner une image. Le conseil souhaiterait rencontrer un interlocuteur de Natura 2000 et de l'ONF afin d'évaluer si la commune a un intérêt ou non à signer la charte.
- **Courir (fête du Livres)** : Dans le cadre du réseau bibliothèque et du thème de l'année sur le sport avec la CCPR (subvention de 400 €), la bibliothèque de Véranne propose une exposition sur le thème « COURIR ». Elle sera disponible lors du week-end du 25/26 mai (en même temps que la fête du livre de Roisey) et se déroulera le week-end suivant avec le partenariat de PilatTrail.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **Urbanisme CCPR** : Le poste de soutien au service de l'Application du Droit du Sol (ADS) de la CCPR n'a pas renouvelé sans explication aujourd'hui.
- **Pilavenir** : prêt de la salle à titre gratuit 1 fois/an
- **Cimetière** : Le renouvellement des concessions échues depuis 1996 est en cours. De plus les allées sont en cours de travaux.
- **Grand Débat** : Un débat sera organisé à Bessey par un groupe d'habitants le 8 mars. De plus, Monsieur le Maire, réitère qu'il transmettrait au service requis toute doléance reçue.

La séance est levée à 22h15

Secrétaire de Séance  
Martine MAZOYER